



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 94053

Texte de la question

Mme Martine Carrillon-Couvreur attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'inquiétude des étudiants en masso-kinésithérapie quant aux nouvelles dispositions applicables à cet enseignement à partir de septembre 2006. Les représentants de la Fédération nationale des étudiants en masso-kinésithérapie demandent à être entendus dans le cadre des décisions qui seront prises sur le mode de sélection, les contenus des enseignements, les conditions d'obtention du diplôme d'État, sur sa reconnaissance européenne et sur leur éventuel statut d'étudiant. Aussi, elle lui demande s'il entend recevoir prochainement les membres de la FNEK dans le cadre de la réforme des études en masso-kinésithérapie.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé et des solidarités est particulièrement attentif à la formation des masseurs. Une réunion s'est tenue le 29 septembre 2005 avec les représentants des directeurs d'instituts, des étudiants et des masseurs-kinésithérapeutes en exercice afin d'étudier les modalités d'accès les plus pertinentes aux études paramédicales et notamment à celles de masso-kinésithérapie. Un bilan des deux modes d'accès actuels a été demandé aux membres du groupe de travail. Parallèlement, une réflexion est engagée dans le cadre de la mise en place du dispositif Licence-Master (LMD), pour adapter le contenu de l'enseignement dispensé au cours des études, aux besoins actuels de l'exercice de la profession de masseur kinésithérapeute. Ce groupe de travail s'est réuni les 9 décembre 2005 et 21 février 2006. Le cahier des charges pédagogiques sera établi en concertation avec les professionnels permettant l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice du métier de kinésithérapeute. Les propositions de cursus universitaire émaneront des universités et seront soumis aux instances universitaires compétentes.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Carrillon-Couvreur](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94053

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4874

Réponse publiée le : 4 juillet 2006, page 7128